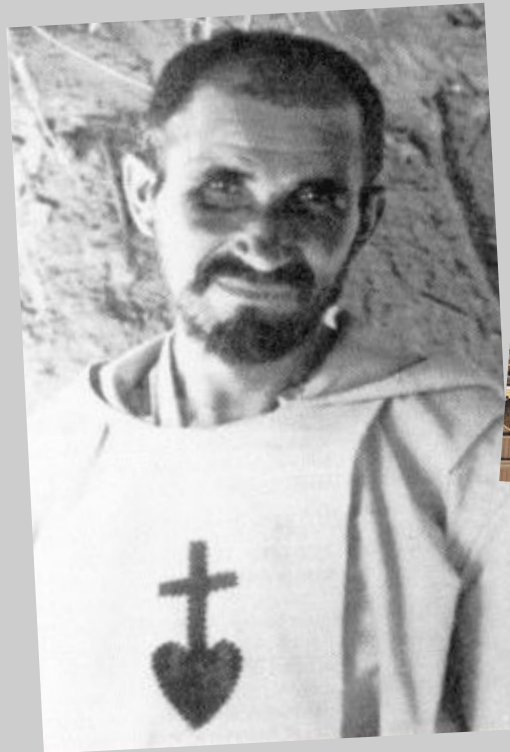


Brochure d'information

Pèlerinage à ROME

« Canonisation du Bienheureux Charles de Foucauld »

Sous la présidence du Père Jean-Claude Rodriguez, Vicaire général.
du 12 au 17 mai 2022



Accompagnateur spirituel
le père Pierre Lombard

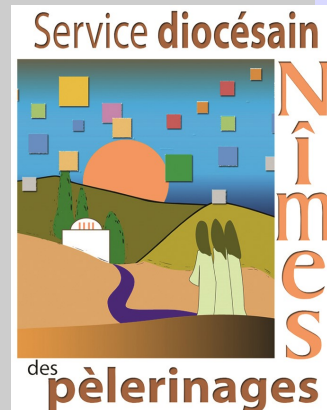
Direction Diocésaine des Pèlerinages

3 rue Guiran B.P 81455

30017 NIMES Cedex 1

T el: 04 66 36 33 68 site web : pele30.fr

Courriel: pele30@eveche30.fr



PROGRAMME

**Ce programme non contractuel peut être modifié pour des raisons
inconnues au moment de l'édition de ce document**

Jour 1– Jeudi 12 mai NIMES - ROME

20h30 départ de Nimes en autocar vers Rome

Jour 2 – Vendredi 13 mai ROME

Arrivée à Rome entre 12h00 et 13h00

Déjeuner à l'hébergement et récupération des chambres

Après-midi visite guidée dans Rome.

Jour 3 – Samedi 14 mai ROME

8H30 : Départ en autocar vers le centre ville de Rome

Matinée de visite guidée dans Rome

12h30 : déjeuner en centre ville

Après-midi visite guidée dans Rome.

20h : dîner suivi du spectacle Charles de Foucauld en centre ville

Jour 4 – Dimanche 15 mai ROME

07H00 : Petit-déjeuner.

10h : cérémonie de canonisation du bienheureux Charles de Foucauld

12h30 : déjeuner proche de St Pierre

Après-midi visite guidée dans Rome

Jour 5 – Lundi 16 mai NIMES

8h : départ pour St Jean de Latran et messe d'action de grâce suivi d'un déjeuner dans Rome et retour vers NIMES en début d'après-midi.

Arrivée à NIMES le 17 mai vers 7h.

Charles de Foucauld

Officier de cavalerie, explorateur, géographe, moine trappiste, ermite, prêtre, ethnologue...

La vie de Charles de Foucauld est marquée par la rencontre avec l'altérité. C'est sur la base de cette constante aspiration à incarner la fraternité universelle, que Charles de Foucauld a été déclaré « bienheureux » par le pape Benoît XVI le 13 novembre 2005, près d'un siècle après le début de son procès en béatification.

Crédité de plusieurs miracles, le frère universel, « pauvre parmi les pauvres », sera canonisé le 15 mai 2022 par le pape François.

On lui crédite la voie au dialogue interreligieux.



CONDITIONS GÉNÉRALES

Prix pour 40 personnes : 690 € par personne.
Supplément chambre individuelle : 51 € (dans la limite des possibilités)

Ce prix comprend

- ◆ Le transport en autocar grand tourisme avec la compagnie "CARS DURAND" :
- ◆ Déplacement en autocar dans Rome
- ◆ Les frais de parking et de Check point à Rome
- ◆ Les péages, les repas et l'hébergement des chauffeurs.
- ◆ L'hébergement en maison religieuse à Rome,
- ◆ Les taxes de séjour associées.
- ◆ La pension complète à compter du petit-déjeuner du 13 mai 2022 jusqu'au dîner du lundi 16 mai 2022.
- ◆ 4 demi-journée de visites guidées à Rome avec un guide professionnel
- ◆ La location d'audiophones pendant 4 jours.
- ◆ L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE avec l'extension COVID-19.
- ◆ Les pourboires chauffeur et guides
- ◆ Un sac à dos, un chèche, des étiquettes bagages

Ce prix ne comprend pas

- ◆ les boissons et cafés
- ◆ Les offrandes dans les églises lors des célébrations
- ◆ Le supplément chambre individuelle : 51 euros

Ce prix a été calculé

Sur la base de 40 personnes inscrites **Inscription Avant le 4 avril 2022.**

Conditions d'annulation.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure :

- **Jusqu'à 31 jours du départ** : facturation des frais retenus par les prestataires et frais d'inscription de 80 €.
- **A partir de 30 jours du départ** :
 - Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
 - Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
 - Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
 - A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
 - Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

FORMALITES DE POLICE Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

FORMALITES SANITAIRES « Sur l'ensemble du territoire italien , certaines activités sont soumises à la présentation du Green pass italien, ou du Pass sanitaire français ou de tout autre document à condition qu'il permette de justifier, au choix : ou d'une 1ère dose de vaccin (valable du 15e jour après la 1ère dose jusqu'à la 2nde dose) ; ou d'un schéma vaccinal complet (valable maximum 270 jours et 14 jours après la dernière injection dans le cas d'un vaccin à double dose ou l'injection unique dans le cas d'un vaccin monodose ; ou d'un certificat de guérison (valable du 21e jour après le premier test positif et maximum 180 jours) ; ou du résultat négatif d'un test PCR (valable 72 heures) ou antigénique (valable 48 heures).

ATTENTION : normes susceptibles d'évoluer d'ici à la date du voyage.